

Publié par : juridique
Date de dépôt : 24/06/2025
Date de retrait : 24/08/2025



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 17 Juin 2025
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAUT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN.

Délibération n° N° D2025-113

Objet DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Exposé des motifs :

Le budget primitif 2024 de la ville a été voté le 1^{er} avril dernier et il convient de faire une Décision Modificative n°1 pour ajuster certains montants afin de tenir compte essentiellement :

I/EN FONCTIONNEMENT : 39 728 €

EN DEPENSES

- Du Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, dit « DILICO » institué par la loi de finances 2025.
- Sont concernés par ce dispositif les communes et EPCI à fiscalité propre pour lesquels un indice synthétique, calculé à 75% en fonction du potentiel financier par habitant et à 25% en fonction du revenu par habitant, est supérieur à 110% de la moyenne nationale.
- Les sommes prélevées seront restituées aux collectivités et EPCI par tiers sur trois ans, de 2026 à 2028 à hauteur de 90% de chacun des tiers, les 10% restant augmenteront les montants reversés aux collectivités et groupements bénéficiaires des fonds de péréquation nationaux.

Pour Venelles, la contribution au Dilico est de + 38 228 €

- De la subvention exceptionnelle versée à l'association : 1 500 €

Accusé de réception en préfecture
M25-1130113020250623 DM2025 0113 DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

EN RECETTES

- Des notifications des bases fiscales +51 655€ et des dotations versées par l'Etat - 34 973 €
- De remboursements d'avoirs sur des factures de gaz : + 23 046 €

II/ EN INVESTISSEMENT 285 894 €

EN DEPENSES

- De l'échéancier de paiement pour l'achat à l'EPF PACA du terrain Site « Madeleine Bonnaud » (parcelles BR09, 10 et 54) : +120 894 € (part TVA) et de l'achat d'une emprise foncière rue des Isnards (45 m2 détachés de la parcelle AO271) : +165 000 €.
- De la baisse des crédits 2025 affectés à l'opération 2023001 « Led » pour équilibrer la section d'investissement.

Ces modifications sont détaillées dans la décision modificative jointe en annexe équilibrée en dépenses et en recettes dans chacune de ses sections comme suit.

Section de fonctionnement : **39 728 €**

Section d'investissement : **285 894 €**

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du Budget Primitif 2025 par délibération n°2025-042 du 01 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal décide :

- **DE VOTER** la décision modificative n°1 sur l'exercice 2025 du budget de la ville, équilibrée en dépenses et en recettes, comme suit :

- Section de fonctionnement : **39 728 €**

- Section d'investissement : **285 894 €**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

24 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

4 ABSTENTIONS : ALAIN QUARANTA, Annie MOUTHER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du	Le directeur général des services,
au	Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250623-DM2025_0113-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

